



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE MECANIQUE ET DES MICROMECHANIQUES

EXTRAIT DE DELIBERATION N°30

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 décembre 2025

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 12

Subventions 2026

Article 1

Compte tenu des éléments financiers, de contexte et d'analyse, présentés, le Conseil d'administration adopte l'attribution au titre de l'exercice 2026 des subventions aux associations suivantes :

	AIMM	Amicale	BDE	BDS	Gala
Attribution TF	13 500 €	18 000 €	12 000 €	9 000 €	12 000 €
Attribution TC			6 000 €	3 000 €	1 000 €

TF = tranche ferme ; TC = tranche conditionnelle

Article 2

Les tranches fermes des subventions sont versées en deux temps (50% en février et 50% en juillet), à l'exception de celles destinées au BDS et au Gala, intégralement versées en février.

Article 3

Le versement en tout ou partie d'une tranche conditionnelle de subvention aux BDE, BDS et Gala, par décision du Directeur après examen de leur situation financière par le DGS, l'agent comptable et le responsable du service scolarité et vie de l'élève, est précédé d'un dialogue de gestion avec les présidents et trésoriers des associations concernées.

↳ **VOTE :**

• Votants :	18
• Non-participations au vote :	0
• Abstentions :	0
• Suffrages exprimés :	18
○ Pour :	17
○ Contre :	1

Fait à Besançon, le 18 décembre 2025

**Pour le directeur et par délégation,
le directeur général des services
de SUPMICROTECH**



David MAUPIN